Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260626-D_2026_060502V2-DE

N°2026.06.05*02

COMMUNE DE BERHET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor

ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 29/05/2026

Nombre en exercice : 11

Nombre Présents : 08

Nombre de suffrages : 11

Dont Nombre de procuration : 03

DELIBÉRATION DE LA SÉANCE DU

VENDREDI 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; CHAPELAIN Yvon ; TURUBAN Aurélie ; STEPHAN Pierre ; DROUMAGUET Pierre-Marie ; RIBAUT Laëtitia ; SOYEUX Émilie ; LEGRAS Olivier

Absent excusé : LOAS Sylvie a remis un pouvoir à BENECH Laurence
RONCIERE Céline a remis un pouvoir à CHAPELAIN Yvon
OLLIVIER Guirec a remis un pouvoir à TURUBAN Aurélie

Absent :

Secrétaire de séance : LEGRAS Olivier

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Le secrétaire de séance, Olivier LEGRAS

Le Maire, Laurence BENECH

MAIRIE de BERHET

a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.